1864 — N° 15. XCIXe ANNEE Samedi 20 Février

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
pour la Suisse :
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.
Pour l'étranger : les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES :
Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
» 3 » de 1 à 7 » 75 à 1 fr.
Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par insertion.
Une remise pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1er janvier.
Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FÉVRIER 1864.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois.	Température en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	Vent dominant. Direction.	Force.	Etat du ciel.	Remarques.
17	+2,4	+1,0	+ 4,8	714,2	7,0	N.-O.	Moyen.	Couvert.	Qq. éclairc. à mid. Il neige dep. 4 h.
18	—2,1	—4,8	+ 1,8	715,5	5,3	N.-E.	Faible.	Nuag.	Il neige p. intervalles 4 cent. neige.
19	—6,5	—8,9	— 1,6	715,8	0	id.	tr. fort.	Clair.	Forte bise, qui soulève la neige.

CHAUMONT.

Limnimètre en mètres.	Jours du mois.	Température en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	Vent dominant. Direction.	Force.	Etat du ciel.	Remarques.
2,700	17	— 3,4	— 3,6	+ 3,8	657,4	3,6	N.-O.	Moyen.	Couvert.	Neige après midi.
2,675	18	— 6,9	— 7,1	—3,6	658,1	6,1	N.-E.	Faible.	id.	8 cent neige. Halo lun. à 8 h. s
	19	—11,8	—13,8	—7,4	657,3	1,1	E.	Fort.	Nuag.	Clair à 7 m. Couv. et neige de 8-9 h. mat Clair à 9 h. du soir
										Marguerites fleuries le 16.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 18 février.

AVIS.

Les personnes récemment incorporées dans les 75 communes du canton sont informées qu'elles peuvent retirer leurs nouveaux actes d'origine au bureau de la préfecture dont elles sont ressortissantes. Elles devront y déposer en même temps les anciens actes d'origine ou de tolérance qui leur ont été délivrés, et signer un reçu du nouvel acte d'origine de la commune à laquelle elles ont été incorporées.

AVIS.

Les examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire prévus par les articles 58, 59 et 60 de la loi scolaire, auront lieu à Neuchâtel dans la semaine du 21 au 26 mars prochain. Le terme fatal des inscriptions est fixé au mardi 15 mars.

Les aspirants doivent envoyer au département de l'instruction publique leurs titres, actes d'origine, extraits de naissance et de baptême, certificats d'études et de bonnes mœurs et autres pièces propres à servir de renseignement ou de recommandation.

La direction invite les instituteurs et les institutrices brevetés du 3me degré qui ne se seraient pas encore mis en règle avec les prescriptions de l'article 63 de la loi, à profiter des prochains examens pour y aviser, s'ils veulent conserver le droit d'exercer la vocation de l'enseignement primaire public dans le canton.

FAILLITES.

3. Par jugement en date du 11 février 1864, le tribunal civil du district du Locle a révoqué la faillite du citoyen Ami-Louis Calame et de son épouse Evodie née Favre, demeurant près les Brenets.

4. Par jugement en date du 26 janvier 1864, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen Louis Perret, fils de Philibert Perret et de Marianne née Cattin, âgé de 35 ans, originaire du Noirmont (Berne), doreur, à la Chaux-de-Fonds, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix; en conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse dudit Perret sont invités à faire inscrire leurs titres et prétentions au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, du 18 février prochain au 18 mars suivant, ce dernier jour jusqu'à 4 h. du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel-de-ville dudit lieu, le samedi 19 mars 1864, à 2 heures de l'après-midi, pour assister aux opérations de cette liquidation.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

5. La succession de Justine née Comtesse, veuve en premières noces de Julien Vuille, et en secondes noces de Henri Gostely, en son vivant cabaretière aux Ponts, où elle est décédée le 24 janvier 1864, ayant été acceptée sous bénéfice d'inventaire par son héritier en ligne directe, le juge de paix du cercle des Ponts fait connaître au public que les inscriptions au passif de sa masse seront reçues au greffe de la justice de paix, dès le vendredi 12 février au samedi 12 mars 1864, à 4 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira aux Ponts, le mardi 15 mars 1864, dès les 9 heures du matin, dans la salle des audiences de la justice de paix.

6. L'héritier de Louis-Eugène Virchaux, négociant, fils de Louis Virchaux et de Cécile Virchaux née Perret, originaire de Saint-Blaise, demeurant à Neuchâtel, y décédé le 1er janv. 1864, ayant obtenu, sous bénéfice d'inventaire, l'investiture de sa succession, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 19 février au vendredi 11 mars 1864, à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel le mardi 15 mars 1864, à 9 h. du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

AVIS DIVERS.

7. Pour se conformer à l'article 212 du code civil, madame Rose-Sophie Jeanneret, femme du citoyen Jean-Pierre Galland, lithographe, domiciliée à Neuchâtel, rend publique la demande en séparation de biens qu'elle a formée à son mari prénommé, devant le tribunal civil de Neuchâtel, à son audience du vendredi 12 février courant.

IMMEUBLES A VENDRE

8. On offre à vendre, de gré à gré, à des conditions avantageuses, **une maison** solidement construite avec encavage et débit de vin bien achalandé. S'adr. au bureau d'avis.

MAISON A VENDRE A BOLE.

Le lundi 29 février 1864, dès 6 heures du soir, on vendra par enchères dans l'hôtel du Cerf, à Bôle, **une maison avec jardin, à Bôle**, contenant habitation, restaurant, cave, grange, écurie et fenil, dans une belle situation près la route cantonale. S'adresser, pour voir l'immeuble, à M. Auguste Baillot, à Bôle.

Maison à vendre à Colombier.

On offre à vendre une maison nouvellement construite **au quartier neuf du village de Colombier**, comprenant cinq logements, atelier, restaurant, magasin, caves voûtées. Elle est bien exposée au midi, près d'une fontaine publique et d'un bon rapport; elle a été construite avec soin. S'adresser au propriétaire **Jean Seiler,** à Colombier.

Vente d'un domaine.

L'hoirie de feu Fréd.-G. Perregaux expose en vente le domaine qu'elle possède à Crottet, près les Geneveys-sur-Coffrane, et à 10 minutes de la gare, comprenant 18 arpens soit environ 25 poses (ancienne mesure) de terrain cultivable avec maison d'habitation sus-assise. L'adjudication de ce domaine aura lieu à l'hôtel de commune des Geneveys sur-Coffrane, **le samedi 5 mars** 1864, de 8 à 9 heures du soir, aux conditions de la minute de vente qui sera déposée au dit hôtel.

Immeubles à vendre,

à HAUTERIVE.

Lundi 29 février 1864, dès les 7 heures du soir, l'on exposera en vente par voie de minute au débit de vin de Mlle Aeschlimann, à Hauterive, les immeubles suivants:

1° **Une maison** située au haut du village de Hauterive, renfermant habitation, caves, écurie et remise, et ayant comme dépendances une place au midi et un jardin au nord; les limites sont: d'uberre et de vent Mad. Jacottet, de joran un chemin et de bise M. A. Court.

2° **Un champ** en fourrage artificiel à **Champ-Gaillard**, contenant $^2/_3$ de pose; il joûte de vent un chemin, de joran M. F. Péters, de bise M. Ch.-G. Heinzely et d'uberre M. F. Clottu.

3° **Un terrain** partie en champ et partie en vigne, à la **Prise** rière la Coudre et Hauterive, contenant 6 $^1/_4$ ouvriers; joûte de vent M. A. Magnin et des chemins des trois autres côtés.

4° **Une vigne à champ de l'Abbaye,** contenant 1 $^1/_4$ ouvrier; joûte de vent Mad. Jacottet, de joran M. A. Robert, de bise M. J. Dessouslavy et d'uberre un chemin.

5° **Une vigne** et terrain à **Champ-volant**, contenant environ 2 ouvriers; joûte de vent M. J.-P. Perregaux, de joran et de bise M. C.-G. Heinzely, et d'uberre le chemin de fer.

6° **Une vigne à Champ-volant**, contenant 4 ouvriers; joûte de bise M. Ch.-André Terrisse, de joran le chemin de fer et des deux côtés la route.

7° **Une vigne à Champréveyre,** rière la Coudre, contenant 3 $^1/_2$ ouvriers, joûte de vent et de bise M. A. Reynier, de joran MM. L. Aeschlimann, A. Junier et J.-J. Doudiet, et d'uberre le chemin de fer.

8° **Une vigne sous Monthaux,** même territoire, contenant 6 ouvriers; joûte de vent MM. A. Reynier et J.-J. Doudiet, de joran les mêmes et le chemin tendant de Hauterive à la Coudre, de bise MM. F. Péters et A. Reynier et d'uberre le chemin de fer.

Les vignes ont été parfaitement soignées et cultivées, et en cas d'offres raisonnables l'adjudication sera définitive. Pour voir les immeubles s'adresser à M. Paul Vautravers, à Hauterive, et pour les conditions de la vente, à A. Junier, notaire à Saint-Blaise.

13. La commune de Cortaillod met en vente l'usine qu'elle possède sur le cours du vivier, embranchement de l'Areuse.

Cet établissement comprend moulins, scierie, rebattes, pressoir, logement, grange et écurie; le tout encore en état d'exploitation. La grande force motrice de la chute d'eau, le terrain de dégagement à la disposition de l'acquéreur, la facilité des communications permettraient de donner beaucoup de développement à cet établissement, et assureraient l'exploitation d'une grande industrie.

Pour visiter cette propriété et prendre connaissance des conditions de vente, s'adresser au président du conseil administratif.

AVIS. La Commune de Boudry exposera en vente par voie de minute, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, lundi 29 février 1864, dès les 6 h. du soir, **une maison** située au haut de la ville, composée d'un appartement à l'étage et d'une grande salle au rez-de-chaussée, pouvant facilement être convertie en atelier, ainsi qu'une place de dépôt à côté. Ce bâtiment a été utilisé jusqu'ici pour les écoles de filles.

Les amateurs peuvent prendre connaissance des conditions de cette vente chez le président du conseil administratif.

Boudry, le 12 février 1864.

☞ L'hoirie de Jean-Daniel Meisterhans exposera en vente par voie de minute à l'hôtel-de-ville de Boudry, lundi 29 février 1864, dès les six heures du soir, **une maison** située au centre de la ville de Boudry, ayant rez-de-chaussée et un étage, renfermant plusieurs appartements; et un jardin situé au Prélandry. Les amateurs peuvent prendre connaissance des conditions de la vente chez le notaire Amiet, dépositaire de la minute.

Boudry, le 12 février 1864.

16. A vendre, à la rue d'en haut du village de Peseux, une **grange** avec écurie et remise, plus la place de courtine derrière la dite grange.

Idem, une **vigne** d'environ sept ouvriers, aux Combes de Peseux, joûte par une plantée M. Roulet, marguiller, en vent, d'uberre M. Schintz et autres, et en joran le sentier public et M. Petitmaître. S'adr. au propriétaire, H. Preud'homme.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Monte de chars et d'outils aratoires,

à St-Blaise.

Mad. la veuve Sandoz-Prince, au haut du village de Saint-Blaise, exposera en montes publiques, lundi 29 février courant dans son domicile, dès les 9 heures du matin, 4 chars à bœufs complets, trois charrues, une herse, un battoir entièrement neuf, des chaînes, toute espèce d'outils aratoires, plusieurs toises de foin, de la paille et quantité d'autres objets.

Vente de bois.

La commune de Corcelles et Cormondrèche fera vendre dans ses forêts, le lundi 22 février courant, les bois suivants: 150 moules sapin, trois toises mosets, 60 billes de sapin, 9 tas de perches, 4700 fagots et des tas de branches.

Le lieu de rassemblement est près la **Prise-Imer,** à 9 heures du matin.

A VENDRE.

A VENDRE, environ 3 bosses **de vin rouge 1862**, premier choix des Parcs, provenant des vignes de M. de Chambrier et déposé dans ses caves, à Cormondrèche. S'adr. au bureau d'avis.

20. A vendre, pour distraire ou pour manger sur place, 25000 pieds de **bon foin** et **regain,** à Montmagny. S'adr., pour les conditions, à Auguste Richard, aubergiste, à Cudrefin, ou au propriétaire, Abram-Henri Loup, à Montmagny (Vully).

Papeterie Jean Niggli

successeur de **GERSTER-FILLIEUX,**

Prévient son honorable clientèle et le public en général, que sa collection de plus de 600 photographies différentes, est de nouveau au grand complet.

22. On offre à vendre, de gré à gré, un atelier complet de graveur et guillocheur, savoir: trois tours circulaires, deux lignes-droites des meilleurs mécaniciens, un pantographe, des gravures, des traits, deux établis de graveur, un lapidaire, tous les outils d'une polisseuse de fonds, une banque, des claies, des chaises à vis, un fourneau pour fondre. On céderait le tout à un prix minime. S'adr. **au Locle,** à Mme Petitpierre, rue de France, maison Jacot des aiguilles, n° 181[a].

23. On offre à vendre ou à échanger contre des marchandises, un **bon piano.** S'adr. à Louise Berthoud, Port-Roulant, n° 5, à Neuchâtel.

Nous annonçons que notre magasin est de nouveau assorti en **graines de fleurs, graines potagères, fourragères et de grande culture,** en sortes fraîches et réelles et à des prix avantageux. DURER et DREHER,
marchands-grainiers, n° 217,
Grand'rue, à Berne.
Le prix-courant spécial pour 1864 est gratis.

Boulangerie Fornachon.

Recoupe (soit remoulage), par quintal et au détail. Un apprenti, avec de bonnes recommandations, trouverait à se placer.

En vente, chez J.-A. Ammann, ruelle Fleury: fermentes pour bâtiments, pioches et piochards, fossoirs plats, dits pointus, rateaux, pelles, dites rondes, fourches, tridents, balanciers grands et petits, chaînes, mécaniques pour enrayer, crics, outils pour tailleurs de pierre et carriers, crochets pour suspendre la viande, une pompe de puits en laiton, muffles en laiton, sabots, semelles de sabots, etc., etc. Le même continue à vendre et à acheter: fer, cuivre, laiton, étain, plomb, zinc.

ZWAHLEN à la Pêche, (Monruz), offre à vendre divers arbres fruitiers, tels que cerisiers espèce printanière et autres, pommiers pour espaliers, une grande variété de rosiers remontants, des plantes d'œillet, quelques mille poudrettes de plant blanc, et encore quelques belles capottes de miel.

Le magasin **Fréd. Rothlisberger,** rue St-Maurice, à Neuchâtel, est assorti d'articles en fer étamé et verni, comme: Bassins à relaver, cuvettes, brocs, seaux, bains-de-pieds; moules à charlottes, turbans et gelées; soupières, passoires, écumoires, pochons, casses à eau, bouilloires, pelle-à-braise en tôle avec couvercle et sans couvercle, rôtissoires et moulins à café, fers à repasser, casses en fer de première qualité. — Chandeliers jaunes assortis et tout ce qui concerne le ferblanterie. — Lampes à modérateur première qualité, paniers à verres et à pain, plateaux en tôle vernie. — Toujours un choix d'articles en métal britannique et argenté; couteaux, fourchettes et cuillers, — et une quantité d'autres articles, qui tous, comme les précédents, sont à des prix très-modérés.

29. A vendre pour cause de maladie, un **outillage** complet de **doreur,** en bon état. S'adresser rue St-Maurice, n° 4, au troisième

30. A vendre, un établi portatif, un étau et quelques **outils d'horloger.** S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

A vendre à bon compte, environ
70 bouteilles vin rouge 1857.
150 id. id. id. 1859.
150 id. id. id. 1861.
600 id. vin blanc 1859.
S'adresser à M. H. Perroset, négociant à Neuchâtel, qui indiquera.

34. A vendre à bon compte, faute d'emploi, un **cor de chasse** à deux pistons avec 10 corps de rechange et un trombone ténor, à coulisse, le tout en bon état. S'adresser à Ch. Schmidt, pelletier-bandagiste.

Au commencement du mois prochain M. Adolphe de Pury fera mettre en perce un laigre vin rouge 1862, 1er choix. Les personnes qui en désireraient sont priées de se faire inscrire n° 9, rue de l'Hôpital.

36. A vendre, 200 **panneaux** pour plancher, beau bois de chêne bien conditionné, de 17 à 18 pouces de long, rendus posés ou non posés S'adr. à A. Marti, menuisier, Port-Roulant, n° 22.

37. A vendre environ 5000 **poudrettes** de deux ans, fendant blanc et Lavaux. S'adresser au magasin C. A. Petitpierre et Cie, rue de l'Hôpital 7, à Neuchâtel

Les cosmétiques suivants, tant favorisés, savoir:

POMMADE VÉGÉTALE EN BATONS

à 1 fr. la pièce originale,

Préparée sous les auspices du **Dr Lindes,** professeur à Berlin, excellente par la pureté de ses ingrédiens végétaux, et par son influence salutaire sur la souplesse de la chevelure, et

Le Savon D'ITALIE de Miel

en 1/1 et 1/2 tabl. *de 75 et 40 c.*

de **A. Sperati,** pharmacien à Lodi (Lombardie), rafraîchissant et rendant la peau très-douce — se trouvent *véritables* à Neuchâtel, au **seul dépôt** de M. Ch. LICHTENHAHN

— Voici encore un petit extrait des 60,000 guérisons sans médicaments par **la Revalescière,** délicieuse bouillie pour déjeûner qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Guérisons: N° 54,314, Mad. l'épouse de M. le maire de Volvic, d'une maladie pulmonaire avec crachement de sang et toux opiniâtre. — N° 38,418, M. le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions, constipations et vomissements journaliers. — N° 54,614, M. le baron de Polentz, préfet de Langeneau, de constipation opiniâtre et souffrance des nerfs. — N° 48,721. M. le baron de Zalawskowski, général de division, de la goutte et de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 46,270, M. James Roberts, négociant, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements et constipations, et surdité de vingt-cinq années. — N° 46,422, Mad. la comtesse de Castlestuart, de neuf ans d'une maladie du foie, irritation horrible aux nerfs et aliénation d'esprit.

MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. En boîtes de 1/4 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr., 6 kil., 32 fr., 12 kil.; 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à* **Neuchâtel,** au magasin **Zimmermann,** rue des Epancheurs; **Chaux-de-Fonds,** chez MM. Prince, pharmacien, Chapuis et Paul D'or; **Locle,** M. Burmann; **Aigle,** M. Kœrner; **Berne,** M. Stooss, Grande Rue, 164; **Estavayer-le-Lac,** MM. H. Duc, Renevez; **Fribourg,** M. Claude Duruz, confiseur; **Genève,** MM. G. Baker, L'Huilier et Senglet, Burkel frères, Fol et Brun, Weiss et Lendner, G. Veillard, Guichon et Faison, Amblet et Poncet, Piquet-Brun, Karcher et Favre, Leclerc frères; Le Brassus, Rochat Reymond et Comp.; **Lausanne,** MM. Simond fils, Manuel, Delisle; **Monthey,** M. Pontmartin; **Morges,** M. Jules Hugonnet; **Rolle,** M. Fröhlich, pharmacien; **Soleure,** M. A. Schiessle; **Vevey,** MM. Mayor, Keppel; **Yverdon,** M. Daniel Jaton.

Au magasin de fer

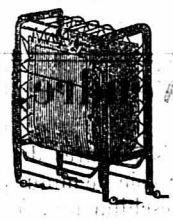

D. PRINCE

ASSORTIMENT COMPLET

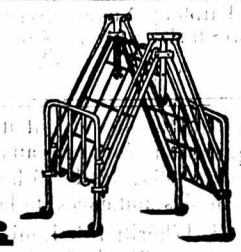

LITS EN FER

ET

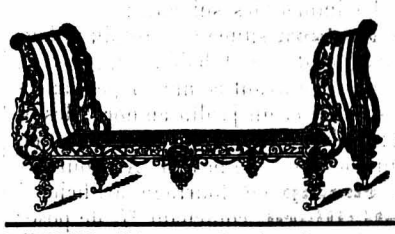

Sommiers

ÉLASTIQUES

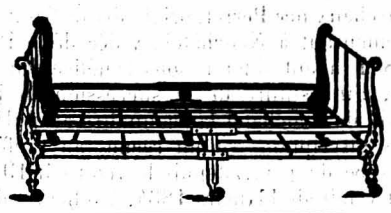

PRIME offerte *gratis* aux abonnées: **DEUX SUPERBES AQUARELLES D'APRÈS DELACROIX.**
(Ces deux jolis sujets faisant pendants seront remis en faisant l'abonnement.)

QUATRIÈME ANNÉE — **LE MIROIR PARISIEN** — QUATRIÈME ANNÉE

NEUCHATEL: UN AN, 12 F — **EN SUISSE: UN AN, 15 F.**

JOURNAL DES DAMES ET DES DEMOISELLES.

Ce charmant journal est imprimé sur très-beau papier, format grand in-8 jésus; il paraît le premier de chaque mois, sa rédaction est des plus variées et sa direction morale.

Il contient dans chaque numéro mensuel un choix de littérature, poésies, article de modes, chronique parisienne, revue des théâtres, etc., etc.; donne dans ses numéros un grand nombre de gravures de *modes coloriées, dessins de broderies, patrons, cols et manchettes dessinées sur étoffe, tapisseries, crochet, filet, confections, lingerie, belles gravures, jolis travaux de dames*; choix de *musique, quadrilles, polkas, polkas-mazurkas, valses, romances,* etc., enfin tout ce qui peut plaire, intéresser, amuser, instruire et charmer ses lectrices.

Les abonnements se font pour un an, à dater du 1er *octobre* 1863 et du 1er janvier 1864, payables en un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à Paris, et chez J. Gerster, libraire à Neuchâtel. (Pour recevoir *franco* par la poste la prime, envoyer 1 fr. en plus.)

6 FEUILLETON.

Histoire d'un conscrit de 1813.

En partant de là, je tournai le coin de la rue, pour me rendre chez le père Féral, qu'on appelait *Porte-Drapeau,* parce qu'à l'âge de quarante-cinq ans, étant forgeron et père de famille depuis longtemps, il avait porté le drapeau des volontaires de Phalsbourg en 92, et n'était revenu qu'après la campagne de Zurich. Il avait ses trois garçons à l'armée de Russie, Jean, Louis et Georges Féral; Georges était commandant dans les dragons, les deux autres officiers d'infanterie.

Je me figurais d'avance le chagrin du père Féral; mais ce n'était rien auprès de ce que je vis en entrant dans sa chambre. Ce pauvre vieux, aveugle et tout chauve, était assis dans le fauteuil, derrière le fourneau, la tête penchée sur la poitrine, et ses grands yeux blancs écarquillés comme s'il avait vu ses trois garçons étendus à ses pieds; il ne disait rien, mais de grosses gouttes de sueur coulaient de son front sur ses longues joues maigres, et sa figure était tellement pâle, qu'on aurait dit qu'il allait rendre l'âme. Quatre ou cinq de ses anciens camarades du temps de la république: le père Desmerts, le père Nivoi, le vieux Paradis, le grand Froissard étaient arrivés pour le consoler. Ils se tenaient autour de lui dans le plus grand silence, fumant des pipes, et faisant des mines désolées. De temps en temps l'un ou l'autre disait;

— Allons, Féral, allons... est-ce que nous ne sommes plus des anciens de l'armée de Sambre-et-Meuse?

Ou bien:

— Du courage, porte-drapeau, du courage!... Est-ce que nous n'avons pas enlevé la grande batterie de Fleurus au pas de course?

Ou quelque autre chose de semblable. Mais il ne répondait rien; seulement de minute en minute il soupirait, ses vieilles joues creuses se gonflaient, puis il se penchait, et les autres se faisaient des signes, hochant la tête comme pour dire:

— Ça va mal.

Moi je me dépêchai de régler l'horloge et de m'en aller, car de voir ce pauvre vieux dans une telle désolation, cela me déchirait le cœur.

En rentrant chez nous je trouvai M. Goulden à son établi.

— Te voilà, Joseph, dit-il; eh bien?

— Eh bien, monsieur Goulden, vous avez eu raison de rester, car c'est terrible! Et je lui racontai tout en détail.

— Oui, je savais cela, dit-il tristement; mais ce n'est que le commencement de plus grands malheurs: ces Prussiens, ces Autrichiens, ces Russes, ces Espagnols, et tous ces peuples que nous avons pillés depuis 1804 vont profiter de notre misère pour tomber sur nous. Puisque nous avons voulu leur donner des rois qu'ils ne connaissaient ni d'Eve ni d'Adam, et dont ils ne voulaient pas, ils vont nous en amener d'autres, avec des nobles et tout ce qui s'ensuit. De sorte que nous allons perdre tout ce que nous avions gagné par la révolution. Oui, voilà ce qui va nous arriver maintenant; pendant que tu courais la ville, je n'ai fait que rêver à cela.

V

Quelques jours après, la gazette annonça que l'empereur était à Paris, et qu'on allait couronner le roi de Rome et l'impératrice Marie-Louise. M. le maire, M. l'adjoint et les conseillers municipaux ne parlaient plus que des droits du trône, et même on fit un discours exprès dans la salle de la mairie. C'est M. le professeur Burgnet l'aîné qui fit ce discours, et M. le baron Parmentier qui le lut. Mais les gens n'étaient pas attendris, parce que chacun avait peur d'être enlevé par la conscription; on pensait bien qu'il allait falloir beaucoup de soldats; voilà ce qui troublait le monde, et pour ma part j'en maigrissais à vue d'œil, M. Goulden avait beau me dire: — Ne crains rien, Joseph, tu ne peux pas marcher... Considère, mon enfant, qu'un être aussi boiteux que toi resterait en route à la première étape! — Tout cela ne m'empêchait pas d'être rempli d'inquiétude.

On ne pensait déjà plus à ceux de la Russie, excepté leurs familles.

M. Goulden, quand nous étions seuls à travailler, me disait quelquefois:

— Si ceux qui sont nos maîtres et qui disent que Dieu les a mis sur la terre pour faire notre bonheur pouvaient se figurer, au commencement d'une campagne, les pauvres vieillards, les malheureuses mères, auxquels ils vont en quelque sorte arracher le cœur et les entrailles, s'ils pouvaient voir leurs larmes et entendre leurs gémissements au moment où l'on viendra leur dire: — Votre enfant est mort... vous ne le verrez plus jamais! Il a péri sous les pieds des chevaux, ou bien écrasé par un boulet, ou bien dans un hôpital au loin, après avoir été découpé, dans la fièvre, sans consolation, en vous appelant comme lorsqu'il était petit... — s'ils pouvaient se figurer les larmes de ces mères, je crois que pas un seul ne serait assez barbare pour continuer. Mais ils ne pensent à rien; ils croient que les autres n'aiment pas leurs enfants autant qu'eux. Ils se trompent. Tout leur grand génie et toutes leurs grandes idées de gloire ne sont rien, car il n'y a qu'une chose pour laquelle un peuple doit marcher: les hommes, les femmes, les enfants, les vieillards; c'est quand on attaque notre liberté, comme en 92; alors on meurt ensemble ou l'on gagne ensemble; celui qui reste en arrière est un lâche; il veut que les autres se battent pour lui..., la victoire n'est pas pour quelques-uns, elle est pour tous; le fils et le père défendent leur famille; s'ils sont tués, c'est un malheur, mais ils sont morts pour leurs droits. Voilà, Joseph, la seule guerre juste, où personne ne peut se plaindre.

Ainsi me parlait le bon M. Goulden, et je pensais bien comme lui. Mais tout à coup, le 11 janvier, on mit une grande affiche à la mairie, où l'on voyait que l'empereur allait lever, avec un sénatus-consulte, comme on disait dans ce temps-là, d'abord 150 000 conscrits de 1813, ensuite 100 cohortes du premier ban de 1812, qui se croyaient déjà réchappés, ensuite 100 000 conscrits de 1809 à 1812, et ainsi de suite jusqu'à la fin, de sorte que tous les trous seraient bouchés, et que même nous aurions une plus grande armée qu'avant d'aller en Russie.

Quand le père Fouze, le vitrier, vint nous raconter cette affiche, un matin, je tombai presque en faiblesse, car je me dis en moi-même:

— Maintenant on prend tout: les pères de

Au magasin d'articles du Midi,

rue des Moulins.

Reçu **oranges de Palerme** 1re qualité.

Véritable ouate anti-rhumatismale

du Dr PATTISON,

à 1 fr. le paquet, et 60 centimes le demi paquet.

En vente chez M. L. Wollichard, rue du Seyon, à Neuchâtel.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siége dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou.

42. A vendre, un laigre de 3000 pots environ **vin blanc 1863**, bonne qualité, à un prix raisonnable. S'adr. à M. Ernest Dubois, à la Coudre.

43. On offre à vendre 150 quintaux de paille, à Bevaix. S'adr. au citoyen J.-J. Comtesse-Pigueron, maison du cercle National, à Neuchâtel, ou à M. Ulysse Banguerel, à Bevaix.

ON DEMANDE A ACHETER.

44. M. Ernest Dubois à la Coudre, demande à acheter des tonneaux usagés mais en bon état et avinés en blanc et en rouge, de la contenance de 70 à 150 pots. S'adr. à la Pharmacie Mathieu, à Neuchâtel, où l'on prendra note des offres.

A LOUER.

45. A louer, une petite chambre meublée et une autre non meublée pour une personne seule, à un premier étage. S'adresser au bureau d'avis.

46. A louer, pour St-Georges, deux appartements au centre du village de Couvet. On pourrait ajouter à l'un ou l'autre grange et écurie. S'adresser à Couvet, à M. J. Eberhard.

47. A louer pour de suite un petit appartement à des personnes tranquilles. S'adr. au magasin d'horlogerie de la rue de l'Hôpital, n° 8.

48. A louer une belle chambre meublée se chauffant. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 12, au premier.

49 A louer une jolie chambre meublée à cheminée et avec un petit réduit attenant, chez M. Tagmann, au bas de la rue du Château.

50. A louer, de suite, un cabinet meublé ou non, rue du Château, n° 7, au rez-de-chaussée.

51. A louer pour la St-Jean prochaine, un beau magasin au centre de la ville. S'adr. à Jaques Ullmann, rue du Seyon n° 6.

52 A louer de suite, une chambre meublée se chauffant. S'adr. au bureau d'avis.

53. A louer, pour la St-Jean prochaine, le 2me étage de la maison n° 8, rue Neuve des Poteaux, composé de 4 chambres et les dépendances nécessaires. Plus, le 4me étage de la dite maison, composé de 3 chambres et les dépendances. S'adresser au 1er étage de la dite maison.

54 A louer, pour un ménage tranquille et sans enfants, un petit logement composé de 2 chambres et dépendances. S'adresser n° 9, rue rue de l'Hôpital.

55. A louer, pour de suite, une jolie petite chambre à coucher, pour un ou deux ouvriers. Chez la même personne, on demande à acheter, de rencontre, un matelas pour un lit à une personne. S'adresser rue St-Honoré n° 14, 3me étage, l'escalier à gauche.

56. A louer, de suite, une chambre meublée ou non et se chauffant, avec portion de cuisine si on le désire. S'adr. rue du Tertre n° 14, au second.

57. A louer pour St-Jean, à des personnes soigneuses, un beau logement situé rue de l'Ancien Hôtel-de-ville n° 7. S'adr. au propriétaire, dans la même maison.

ATTENTION.

Maison à louer en totalité ou à vendre, située au centre de la ville de Neuchâtel, ayant trois étages, cave et magasin au rez-de-chaussée. S'adr. au bureau de cette feuille qui indiquera

59. A louer, pour de suite, une jolie chambre non meublée, avec cuisine et galetas; on désire une demoiselle seule. S'adr. rue des Moulins, n° 10, au 3me étage.

60. A louer un appartement dans la maison de Mlle Meuron, rue du Neubourg n° 16. S'adr. au faubourg n° 30, premier étage.

61. A louer, de suite, une belle chambre meublée se chauffant, pour un monsieur. S'adr. rue St-Maurice, n° 11, au 2me.

62. A louer, deux chambres meublées se chauffant, une cour avec écuries et une chambre pour domestiques. S'adr. à Christian Sperlé, carossier.

63. Une chambre à louer, proprement meublée, une cheminée et fourneau, pour deux personnes. S'adr. rue des Moulins, n° 9, au 2me.

64. **La boucherie** de la commune de Coffrane étant à remettre pour la St-George 23 avril prochain, le conseil administratif du dit lieu invite les maîtres bouchers qui auraient des vues sur cet établissement, à se rencontrer à l'auberge de commune le lundi 21 mars 1864, à 1 heure après midi, où l'adjudication aura lieu aux conditions qui seront lues avant l'enchère.

Coffrane, le 10 février 1864.

Le secrétaire du conseil.

Jules Breguet.

65. Pour la St-Jean, à des personnes paisibles et sans enfants, un logement bien situé et au soleil, à un 3me étage, composé de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

66. A louer, dès la St-Georges prochaine 23 avril 1864, au Val-de-Ruz, un beau logement d'où l'on jouit d'une vue des plus étendues sur tout le vallon et qui se compose de cinq chambres, une cuisine, cave, galetas et dépendances. Rapproché de la ville et au bord de la route tendant de Fenin à Savagnier, ce logement conviendrait à une famille qui voudrait y passer l'été et à qui on le louerait de préférence. S'adresser au bureau d'avis qui indiquera.

OFFRES DE SERVICES.

67. Une femme de chambre expérimentée, sachant coiffer, laver et repasser, et connaissant bien le service de table, aimerait se placer de suite dans une bonne famille. S'adr. à Mme de la Cour, place St-François, 16, Lausanne.

68. Une très-bonne cuisinière demande à se placer de suite, ou pour le 1er mars. S'adr. au bureau d'avis.

69. Une fille du canton de Fribourg, munie de bons certificats, cherche une place de bonne ou pour tout faire dans un ménage. S'adresser quartier de Tivoli, n° 2.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

70. On demande une bonne domestique, pour soigner une dame impotente. S'adresser au bureau d'avis.

71. On demande pour de suite une femme de ménage, d'âge mûr et d'une bonne conduite. S'adr. à Mme Levier, n° 6 au faubourg.

72. On demande pour entrer de suite une domestique bien recommandée et sachant faire la cuisine. S'adr. maison Henriod, place du Port, 2me étage.

73. On demande pour le commencement de mars, une domestique allemande sachant faire un ménage et soigner un jardin. S'adr. à M. Jean Pulfer, scieur, à Boudry

74. On demande une fille de ménage pour une personne seule. S'adr. n° 1, rue du Musée, 4me étage.

75 On demande de suite une fille qui sache bien faire tout ce qui se présente dans un ménage et pourvue de bons témoignages. S'adresser au bureau d'avis.

76. M. A. Leuba père, à Colombier, demande pour fin de février, un domestique bien recommandé, entendu dans les ouvrages de la campagne et du jardin, sachant bien soigner les vaches et les chevaux, ainsi que les voitures.

77. On demande, pour l'Allemagne, une bonne nourrice de la Suisse romande, qui serait disposée à continuer après le sevrage le service comme bonne d'enfants. A ces conditions, on payerait le voyage aller et retour. S'adresser au bureau de cette feuille.

78. On demande une brave fille sédentaire et parlant français, pour faire le ménage de deux dames seules. S'adr. au bureau d'avis.

79. On demande de suite une domestique sachant faire un bon ordinaire et propre. S'ad. au bureau d'avis.

80. On demande pour entrer de suite une fille de bonnes mœurs et robuste qui sache tout faire dans un ménage ordinaire. S'adresser au bureau d'avis qui indiquera.

81. Une place de **jardinier** est vacante pour le mois d'avril dans une campagne du Val-de-Travers; elle est offerte à un homme ayant de l'expérience et connaissant bien son état. Inutile de se présenter sans certificats de moralité et de bonne conduite. S'adresser au bureau de cette feuille.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

Trouvé une pièce de monnaie; la réclamer contre désignation et frais d'insertion, au bureau d'avis qui indiquera.

83. La personne qui a perdu un porte-monnaie le long du faubourg, peut le réclamer chez M. le ministre Nagel, Faubourg, n° 12, contre les frais d'insertion.

84. Perdu, le 14 courant, de la gare de Colombier à la Prise-Roulet, deux **bons** d'enfant. Les rapporter, contre récompense, à L. Cosandier, à Auvernier.

85. Perdu samedi soir, depuis la Petite Rochette n° 19 jusqu'au magasin de M. Lichtenhahn, un collier de pelisse, en **putois**; le rapporter contre récompense au dit n°.

AVIS DIVERS.

☞ Messieurs les actionnaires de la **Société de la salle des Concerts**, sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu dans la petite salle, le jeudi 3 mars, à 11 heures du matin.

Ordre du jour :

1° Examen et approbation des comptes.

2° Nomination de deux membres du conseil d'administration.

Neuchâtel, le 15 février 1864.

Le Comité.

MISSIONSREDE

von Herrn KRAMER, aus Montmirail, Sonntag 21 Februar, Nachmittags 2½ Uhr, aux Terreaux.

Municipalité de Neuchâtel.

Le public est informé que les projets des personnes qui ont pris part au concours, ouvert par la municipalité, pour le nouveau Collége de jeunes filles, seront exposés dans la salle du conseil général de la municipalité à l'hôtel-de-ville, du lundi 22 au samedi 27 courant. La salle sera ouverte au public tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 du soir.

Direction des travaux publics.

AVIS.

La place du titulaire du dépôt des postes, facteur et messager à Serrières, est mise au concours avec un traitement annuel de fr. 700.

Les demandes devront être adressées jusqu'au 6 mars prochain à la

Direction du IVe arrond. postal,

Neuchâtel, 19 février 1864.

90. Fritz Brenier, jardinier, à Saint-Blaise, demande pour apprenti un jeune homme recommandable. Les conditions seront favorables.

91. On trouverait à placer dans un village du vignoble neuchâtelois, une jeune fille de 14 à 15 ans qui voudrait apprendre le français et qui pourrait fréquenter les écoles. Les conditions seront très-favorables. S'adr. au bureau de cette feuille.

☞ Jacob Boss, batelier, résidant à Concise, avise le public pour sa gouverne qu'il ne paiera aucune des dettes que peut contracter sa femme Catherine Boss née Andrès, dont il ignore le domicile actuel.

---

famille depuis 1809; je suis perdu!

M. Goulden me versa de l'eau dans le cou, car mes bras pendaient, et j'étais pâle comme un mort.

Je n'étais pas le seul auquel l'affiche de la mairie produisit un pareil effet, car en cette année beaucoup de jeunes gens refusèrent de partir: les uns se cassaient les dents pour s'empêcher de pouvoir déchirer la cartouche, les autres se faisaient sauter le pouce avec des pistolets pour s'empêcher de pouvoir tenir le fusil, d'autres se sauvaient dans les bois; on les appelait les réfractaires, et l'on ne trouvait plus assez de gendarmes pour courir après eux.

Et c'est aussi dans le même temps que les mères de famille prirent le courage en quelque sorte de se révolter et d'encourager leurs garçons à ne pas obéir aux gendarmes. Elles les aidaient de toutes les façons, elles criaient contre l'empereur.

Moi, le jour même de l'affiche, je me rendis aux Quatre-Vents; mais ce n'était pas alors dans la joie de mon cœur, c'était comme le dernier des malheureux auquel on enlève son amour et sa vie. Je ne me tenais plus sur mes jambes; et quand j'arrivai là-bas, ne sachant comment annoncer notre malheur, je vis en entrant qu'on savait déjà tout à la maison, car Catherine pleurait à chaudes larmes, et la tante Grédel était pâle d'indignation.

D'abord nous nous embrassâmes en silence, et le premier mot que me dit la tante Grédel, en repoussant brusquement ses cheveux gris derrière ses oreilles, ce fut:

— Tu ne partiras pas! Est-ce que ces guerres nous regardent, nous? Le curé Dianer lui-même a dit que c'était trop fort à la fin: qu'on devrait faire la paix! Tu resteras!.... Ne pleure pas, Catherine, je te dis qu'il restera.

Elle était toute verte de colère, et bousculait ses marmites en parlant.

— Au nom du ciel! tante Grédel, taisez-vous, parlez plus bas, lui dis-je en regardant la fenêtre, on pourrait vous entendre; nous serions tous perdus.

— Joseph, dit-elle, toi, tu ne partiras pas... Je ne veux pas que tu partes, me dit cette femme pleine d'entêtement, — tu te sauveras dans les bois avec Hans Kraft, Ludwig Bême et tous les plus courageux garçons d'ici; vous irez par les montagnes, en Suisse, et Catherine et moi nous irons près de vous jusqu'à la fin de l'extermination.

Alors la tante Grédel se tut d'elle-même. Au lieu de nous faire un dîner ordinaire, elle nous en fit encore un meilleur que l'autre dimanche, et nous dit d'un air ferme:

— Mangez, mes enfants, n'ayez pas peur... tout cela va changer.

Je rentrai vers quatre heures du soir à Phalsbourg un peu plus ferme qu'en partant. Mais comme je remontais la rue de la Munitionnaire, voilà que j'entends, au coin du collége, le tambour du sergent de ville Harmantier, et que je vois une grande foule autour de lui. Je cours pour écouter les publications, et j'arrive juste au moment où cela commençait.

Harmantier lut que, par le sénatus-consulte du 11, le tirage de la conscription aurait lieu le 15. Nous étions le 13, il ne restait donc plus que deux jours. Cela me bouleversa. Tous ceux qui se trouvaient là s'en allaient à droite et à gauche dans le plus grand silence. Je rentrai chez nous fort triste, et je dis à M. Goulden:

— On tire après demain.

— Ah! fit-il, on ne perd pas de temps... Ça presse.

Il est facile de se faire une idée de mon chagrin durant ce jour et le suivant. Je ne tenais plus en place; sans cesse je me voyais sur le point d'abandonner le pays. Il me semblait d'avance courir dans les bois, ayant à mes trousses des gendarmes, criant: Halte! halte! Puis je me représentais la désolation de Catherine, de la tante Grédel, de M. Goulden. Quelquefois je croyais marcher en rang, avec une quantité d'autres malheureux auxquels on criait: En avant... à la baïonnette! — tandis que des boulets en enlevaient des files entières. J'entendais ronfler ces boulets et siffler les balles; enfin j'étais dans un état pitoyable.

— Du calme, Joseph, me disait M. Goulden, ne te tourmente donc pas ainsi. Pense que de toute la conscription il n'y en a pas dix peut-être qui puissent donner d'aussi bonnes raisons que toi pour rester. Il faudrait que le chirurgien fût aveugle pour te recevoir. D'ailleurs, je verrai M. le commandant de place... Tranquillise-toi!

Ces bonnes paroles ne pouvaient me rassurer. C'est ainsi que je passai deux nuits dans des transes extraordinaires, et quand arriva le jour du tirage, le jeudi matin, j'étais tellement pâle, tellement défait, que tous les parents de conscrits enviaient en quelque sorte ma mine pour leur fils. — Celui-là, se disaient-ils, a de la chance... il tomberait à terre en soufflant dessus... Il y a des gens qui naissent sous une bonne étoile! *(A suivre).*

CAISSE D'EPARGNE
et Banque populaire de Colombier.

Société anonyme autorisée le 10 février 1864.

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et banque populaire de Colombier, a l'honneur de prévenir le public, qu'ensuite de l'autorisation reçue du grand-conseil en date du 10 février courant, les listes pour la souscription d'actions, resteront ouvertes jusqu'au 1er mars prochain, jour où elles seront closes.

En conséquence toutes les personnes habitant dans le ressort du district de Boudry, qui s'intéressent à cette œuvre d'utilité publique et qui désirent souscrire pour une ou plusieurs actions, peuvent s'adresser aux membres correspondants désignés ci-dessous, ou au secrétaire soussigné, où elles pourront prendre connaissance des statuts de la société.

MM. Jules Thorens, à Boudry.
Franç. Perrenod, horloger à Cortaillod.
Alphonse Baillod, à Bôle.
Jules Piguet, horloger à Cormondrèche.

Colombier, le 19 février 1864.

Au nom du conseil d'administration,
Le Secrétaire, G. Marchand.

CULTE DU SOIR.

La Mission intérieure, après s'être assurée de l'assentiment du Ministère de la ville, a organisé, d'ici à Pâques, une série de services du dimanche soir, à 7 1/2 h. au Temple-neuf. La première de ces prédications aura lieu le 21 février et sera faite par M. ROBERT, pasteur, à St-Blaise.

☞ Le Conseil municipal de Neuveville rappelle au public que la **nouvelle foire de Neuveville**, qui promet de devenir importante comme foire à bétail, y aura lieu le 23 février courant.

Aujourd'hui samedi soir et demain dimanche soir

CONCERT INSTRUMENTAL
donné
à la Brasserie Vuille,
par les artistes de la musique de frères Däner, de Prusse.

103. **Henriette Fidon** venant de s'établir **blanchisseuse** à St-Blaise, se recommande à toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

CHEMIN de FER de L'ETAT de BERNE

Mise au concours

pour la fourniture de socles en pierre-à-chaux pour poteaux de télégraphes.

La fourniture comprend, pour les sections:

de Bienne à l'Aar:	83	socles n° II	et	33	socles n° V.
» l'Aar à Zollikofen:	240	» »	et	62	» »
» Gümligen à Langnau:	412	» »	et	82	» »
Total	735	socles n° II	et	177	socles n° V.

L'on peut prendre connaissance des conditions, ainsi que de la désignation spécielle des dépôts, au bureau central du chemin de fer de l'Etat à Berne.

Les soumissions, qui peuvent être faites pour la fourniture entière ou partielle, doivent être adressées, cachetées et affranchies, au Comité de Direction du chemin de fer de l'Etat de Berne, avec la suscription: **Soumission pour la fourniture de socles,** et devront parvenir au comité au plus tard le 29 février 1864, à 6 heures du soir.

Berne, le 17 février 1864.

Direction du chemin de fer de l'Etat de Berne.

Conférences publiques pour hommes.

La prochaine conférence aura lieu lundi 22 février, à 8 h. du soir, **aux Bercles;** elle sera donnée par M. le professeur HERZOG, et aura pour sujet:

La question de l'Isthme de Suez.

Soirée publique pour jeunes gens.

Mardi 23 février, à 8 1/2 h. au local de l'Union chrétienne, rue du Musée, maison Jeanjaquet: **Quelques traits détachés de l'histoire de Venise** *(suite)*, par M. Alp. Alliot.

ASSURANCE MUTUELLE
de pensions viagères
DE GENÈVE.

Convocation.

Messieurs les sociétaires de Neuchâtel sont invités à se réunir mardi prochain 23 février, à 8 heures du soir, dans la salle n° 10 du collége municipal, aux Terraux, pour entendre le rapport de leurs délégués à la dernière assemblée générale. Ils recevront aussi communication des divers rapports présentés à cette assemblée, ainsi que des numéros des inscriptions sortis au dernier tirage et qui concernent les sociétaires neuchâtelois.

R. Convert.
représentant général.

98 On demande de suite une sertisseuse d'échappements à ancre, plus un apprenti auquel on enseignerait les échappements; les conditions seraient très-avantageuses. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVIS
aux entrepreneurs de travaux.

Le département des travaux publics de l'Etat met au concours la construction de la **route cantonale de l'Ecluse.**

Les entrepreneurs qui auraient l'intention de soumissionner, peuvent prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au château de Neuchâtel, d'ici au premier mars prochain, délai fixé pour la remise des soumissions.

Neuchâtel, le 15 février 1864,

Direction des travaux publics.

Municipalité de Neuchâtel.

Concours.

La municipalité met au concours la fourniture et la pose des bordures de trottoirs qui restent à exécuter à la rue de l'ancien Hôtel de Ville. Le cahier des charges est déposé au bureau de la direction soussignée où l'on peut en prendre connaissance jusqu'au 23 courant.

Direction des travaux publics.

Colportage évangélique.

Les sociétés et dépôts de livres saints fournissent sans doute à un grand nombre de familles la Bible et le nouveau Testament, mais il existe toujours une population flottante et sans cesse renouvelée, et beaucoup de ménages auprès desquels le colporteur a un accès plus facile.

Vendre à prix réduit, au besoin, les saintes Ecritures à toute personne qui désire le pain de vie, tel est le but que se propose le comité qui **recommande** cette œuvre à l'intérêt du public. Pendant l'année 1863, les ventes ont été assez considérables et ont épuisé nos ressources.

Les dons seront reçus avec reconnaissance par MM. J.-P. Michaud, à Neuchâtel.
H. Colin, à Corcelles.
Ed. Perrochet, à Couvet.
H. Latour, à Môtiers.
Ulysse Perrenoud, aux Ponts.
Ulysse Nardin, au Locle.
Touchon, docteur, Chaux-de-Fonds.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Henri-Louis Iseli, journalier, bernois, et Albertine-Cécile née Steiner, lingère; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Frédéric-Auguste Quinche, ministre du Saint-Evangile, de Dombresson, dom. à Môtiers-Travers, et Marie-Louise Bracher, domiciliée à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 12. Melchior, à Melchior Kehrli et à Maria Liniger, bernois.

11. Charles-Frédéric, à Emmanuel Hausmann et à Caroline née Dietz, thurgovien.

8. Isabelle, à Jean de Montmollin et à Sophie-Adèle-Augusta née de Pourtalès, de Neuchâtel.

15. Edouard, à François Regamey et à Marie-Françoise née Treyvaud, vaudois.

DÉCÈS.

Le 13 février. Marianne née Pétermann, 71 ans, 2 mois, 27 jours, épouse de François Lozeron, de Gorgier.

16. Jean-Daniel Hammer, 65 ans, 10 mois, 7 jours charpentier, époux de Marianne née Holtz, neuchâtelois.

16 Maria-Louisia, 4 mois, 21 jours, fille de Joseph Dröscher et de Aloïsa Fischer, badois.

16. Pierrine-Claudine née Jodon, 77 ans, veuve de Claude-Henri Ravier, française.

18 Elisa-Sophie, 2 mois, 23 jours, fille de Jean Sahli et de Elise-Françoise née Heubi, bernois.

16. Frédéric-Auguste Junod 45 ans, imprimeur, de Lignières.

PRIX DES DENRÉES
au marché de Neuchâtel du 18 février 1864.

Pommes de terre, le boisseau	fr. 1	—
Carottes, le boisseau	—	80
Choux la tête	—	10
Haricots en grains, le boisseau	5	—
Poires, le boisseau	1	60
Pommes id.	1	50
Pommes sèches, le boisseau	2	—
Poires sèches id.	3	—
Raves, id.	—	70
Choux-raves, id.	—	90
Noix, le boisseau	2	20
Pois, le boisseau	4	—
Grus et Habermehl, le boisseau	5	—
Miel, la livre	1	20
Œufs, la douzaine	—	80
Beurre en livres	1	10
Beurre en mottes	1	—
Lard la livre	—	90

Paille de seigle,	4 chars,	à fr.	2»30	le quintal.
» froment,	6 »	»	2»10	»
Foin	2 »	»	3»—	»

Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur prussien:*

« Le 10 de ce mois, trois compagnies du 3e régiment de la garde, avec deux canons et une compagnie du 4e régiment de grenadiers de la garde, furent envoyées en reconnaissance d'Altbull à Düppel, afin de s'assurer si les Danois étaient fermement décidés à défendre les redoutes de cette place forte. Après qu'on eut rencontré les Danois, et qu'on se fut suffisamment convaincu de la supériorité de leurs forces, le combat fut interrompu. Nous avons eu 3 hommes tués et 11 blessés. »

Flensbourg, 12 février. — Le corps d'armée prussien combiné, sous le commandement du prince Frédéric-Charles, et dont le quartier-général est à Glücksbourg (à 2 milles environ N.-E. de Flensbourg), est cantonné au sud de la baie de Flensbourg, dans la partie septentrionale d'Angeln.

Le 6e corps d'armée autrichien est actuellement au sud de Flensbourg, à droite et à gauche de la chaussée de Schleswig à Flensbourg. Le général de Gablenz avait établi son quartier-général à Frœrup, près d'Œversee, à 1 1/2 mille de Flensbourg.

La division combinée de l'infanterie prussienne de la garde, sous le commandement du général de Mülbe, forme l'avant-garde depuis le 7; elle a poussé, en longeant la rive occidentale de la baie de Flensbourg, jusque dans les environs de Bau et de la Kupfermühle. De là, un détachement a poursuivi jusqu'à Hostrup, sur la chaussée d'Apenrade, les Danois fuyant vers le Jutland.

Gravenstein, 12 février. — En ce moment arrivent toute l'artillerie prussienne et l'infanterie de l'aile gauche. Hier et aujourd'hui, la garde prussienne s'est occupée à élever des ouvrages en terre devant les retranchements de Düppel; l'artillerie y a été postée. Les Autrichiens occupent avec plusieurs batteries le terrain près de Hollnis, pour le protéger contre les vaisseaux danois.

A Apenrade et Hadersleben ont eu lieu des démonstrations en faveur du duc Frédéric; elles ont été immédiatement réprimées; plusieurs arrestations ont même eu lieu à ce sujet.

Flensbourg, 14 février. — Les mouvements de troupes se dirigeant vers le Nord, continuent. Il vient d'arriver des pontons prussiens, qu'on dirige sur Düppel.

— 15 février. — Une députation de la bourgeoisie de Flensbourg est partie aujourd'hui pour Berlin et Vienne.

Un ordre du jour du feld-maréchal Wrangel dit que le roi de Prusse félicite l'armée des succès qu'elle a obtenus, et rend justice au dévouement et à la persévérance des troupes.

Copenhague, 18 février. — La position de Düppel est défendue par 40,000 hommes et 200 pièces d'artillerie.

Dans la journée d'avant-hier 16 février, les Danois ont fait deux sorties qui, l'une et l'autre, ont été couronnées de succès, et qui ont fait subir de grandes pertes aux Prussiens.

— L'ennemi a construit un pont à Eckernsund; beaucoup de troupes sont concentrées à Broake. Une canonière cuirassée y a été envoyée.

Wurtzbourg, 18 février. — Aujourd'hui a eu lieu la première séance de la conférence des états secondaires (Bavière, Saxe, Hanovre, Wurtemberg, Bade, les deux Hesses), dans le but de soutenir la candidature du duc d'Augustenbourg et de résister aux Austro-Prussiens. On ignore encore les résultats de cette séance.

Hambourg, 17 février. — La diète germanique doit entendre demain un rapport sur la nécessité d'augmenter le nombre des troupes fédérales dans le Holstein.

Il a été décidé que ce serait le prince royal de Prusse qui commandera en chef l'attaque des fortifications de Düppel, et que les troupes prussiennes formeront l'avant-garde de l'attaque.

Des renforts prussiens et autrichiens continuent à arriver à Hambourg.

Les commissaires fédéraux ont interdit la formation d'une armée schleswig-holsteinoise.

Plymouth, 17 février. — Une frégate danoise est allée dans le Canal pour capturer des vaisseaux allemands. Elle chercha entre autres à capturer la frégate prussienne la *Thétis,* qui se trouve actuellement à Liverpool.

Berlin, 17 février. — Le *Moniteur prussien* dit que les gardes prussiennes ont maintenant leur quartier-général à Christianfeld. Les opérations contre les retranchements de Düppel continuent.

Paris, 19 février. — Le *Times* dit qu'un conflit entre l'Autriche et la Prusse avec les états moyens est probable.

Chili. — Les dernières nouvelles du Chili disent que la catastrophe de Santiago préoccupe exclusivement l'attention publique. Le Sénat vient de voter un acte pour interdire désormais les illuminations dans les églises.

Le même acte ordonne que la construction des églises soit modifiée et que l'on y dispose à l'avenir un nombre suffisant de portes. On a formé une brigade de pompiers à Santiago. Elle a été organisée avec enthousiasme.

On a inhumé 2100 cadavres retirés des décombres de l'église de la Compagnie. On a trouvé en outre des corps mutilés, des membres détachés du tronc et un certain nombre de blessés. Le nombre total des victimes est évalué à 2500.

Le 31 décembre, l'église de San-Isidoro a failli être le théâtre d'un incendie semblable. Un cierge de l'autel a enflammé un bouquet de fleurs artificielles. Le feu a été immédiatement maîtrisé, mais la foule s'est répandue au dehors avec une confusion inexprimable. Le service divin n'a pas été continué.

Suisse. — Le conseil fédéral a reçu des dépêches de M. Aimé Humbert, datées des 12 et 17 décembre. Elles annoncent que notre ministre a demandé au gouvernement japonais une réponse catégorique sur le traité de commerce. Si cette réponse est négative, M. Humbert comptait partir au plus tard au mois de février et revenir par San-Francisco et New-York. — Le conseil fédéral a reçu en même temps une requête de six Suisses résidant au Japon, et demandant que M. Humbert reste dans ce pays comme agent de la confédération, jusqu'à ce que le traité ait été conclu.

Neuchâtel. — La fête cantonale de chant aura lieu à la Chaux-de-Fonds les 22 et 23 mai prochain. Les sociétés de chant jurassiennes, vaudoises, fribourgeoises et genevoises sont invitées; presque toutes ont promis leurs concours. En outre, on compte sur la présence de quelques sociétés françaises.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Munich, 13 *févr.* — Froment (Waizen), le scheffel, prix moyen, fl. 18»35 kr.
Hausse: fl. 0»20 *kr.*

Lindau, 13 *févr.* — Epeautre (Kernen) le scheffel, prix moyen: fl. 19»34 kr.
Hausse: fl. 0»28 *kr*

☞ On demande de suite, à l'imprimerie de cette feuille, un bon compositeur habitué aux manuscrits français. S'il est habile et de bonne conduite, il sera occupé longtemps.